



Affaire suivie par Alain Parizy  
Réf : 010 003 5956

Nantes, le 30 mai 2024

## NOTE

**Objet :** Analyse des retours du GPMNSN déposés le 03/04/2024 suite à la demande de complément du 26/02/2024 sur le dossier de dragage du **GPMNSN**

La réponse à la demande de complément a fait l'objet d'une analyse avec des organismes experts des différentes thématiques. Le dossier complété a été considéré comme suffisant pour continuer la procédure, avec consultation de la CLE Estuaire de la Loire et de l'autorité environnementale (IGEDD), toutefois certains éléments peuvent faire l'objet d'améliorations du dossier en vue de la phase enquête publique.

### **1 – Compléments constituant un atout pour l'amélioration de la qualité du dossier**

#### Éléments erronés ou coquilles pouvant être source d'incompréhension de la part du public

- La légende de la figure 106 (chap 3.4.5.3) sur la circulation piscicole est inversée entre la montaison et la dévalaison ;
- L'aspect réglementation de la pêche est erroné (p 216 de l'étude d'impact, chap 5.3.3.3) : la licence CIPE n'existe plus et est remplacée par la licence CMEA. Les AAPPMA ne concernent pas les pêcheurs professionnels. La phrase traitant de la licence CPIE pourrait être remplacée par le paragraphe suivant :  
*« En amont de cette limite et jusqu'à Thouaré, les marins pêcheurs disposant d'une licence CMEA « bassin de la Loire » et les pêcheurs professionnels fluviaux, membres de l'AAPPED (association des pêcheurs professionnels en eau douce de Loire Atlantique) se cotoient. De plus s'y ajoutent quelques pêcheurs amateurs aux engins et aux filets, membres de l'ADAPAEF (association départementale agréée des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets), qui pêchent l'anguille et la lamproie (entre autres) sur la Loire en amont de la LSE, avec licence. ».*

#### Analyse des impacts

- L'analyse des enjeux, notamment Natura 2000, est basée sur le postulat d'un fonctionnement futur similaire au fonctionnement actuel et d'un milieu en permanence remanié par les dragages. Au vu des études en cours ou à prévoir, il pourrait être envisagé, à l'issue de ces études, une évolution des pratiques. Cela concerne par exemple les vasières, les oiseaux marins ou les habitats benthiques. Ces éléments sont précisés dans le chapitre Suivis et étude. Une évolution pourrait être envisagée sur la base des résultats de ces études à mi-parcours ;

- L'analyse de l'impact sur la teneur en oxygène dissous, qualifié de faible, localisé et provisoire au regard de l'anoxie « naturelle » mériterait de prendre en compte l'effet cumulé avec les faibles effectifs des poissons migrateurs de fond.

### Mesures

- La mesure MR6 mériterait d'être précisée pour éviter des interprétations ou des incompréhensions :
  - point de mesure du débit de Loire : station de référence Montjean sur Loire ;
  - compte tenu des évolutions climatiques, il pourrait être pertinent de commencer cette mesure au 1er mai plutôt que le 31 mai ;
  - préciser la différence entre les notions de dragage « suspendu » et « annulé » ;
  - la notion de tendance à la baisse, mérite d'être précisée en termes de durée et d'intensité ;
  - le terme « à analyser » mérite d'être précisé : quelle analyse et quelle validation ?

### Suivis et études : Les suivis et études en cours ou prévus méritent d'être précisés, soit sous la forme de précisions au dossier soit ultérieurement avant leur présentation au conseil technique et scientifique évoqué dans le chapitre « prescriptions envisagées »

- Concernant l'étude sur les vasières, actuellement en cours, l'étude doit permettre d'être conclusive sur les impacts, d'étayer ou de nuancer les conclusions de l'analyse Natura 2000 du dossier et de conduire si besoin à des mesures ERC.
- Concernant l'avifaune marine, une étude permettant d'analyser les interactions entre ces espèces, dont notamment le puffin des Baléares, et le clapage devrait être réalisée. Cette étude permettrait de déterminer le rôle fonctionnel du secteur pour ces oiseaux (rejets de pêche, chasse naturelle, alimentation opportuniste lors des clapages, ...) et d'évaluer un éventuel impact, positif, neutre ou négatif sur ces espèces ;
- Concernant les habitats benthiques, l'analyse doit, au-delà des habitats génériques, être effectuée au niveau des peuplements benthiques et donc à minima le niveau des habitats élémentaires. De même une analyse surfacique par rapport aux surfaces à l'échelle du site N2000 est à prévoir. Les suivis prévus devront notamment permettre ces analyses. La cartographie des habitats marins et l'outil INDICLAP en cours déploiement sur l'estuaire de la Loire sera à utiliser ;
- Concernant les blooms phytoplanctoniques, le dossier prévoit un suivi des kystes pendant 3 ans et une participation financière à un programme de recherche (10 K€). Il est recommandé d'ajuster le protocole de suivi des kystes phytoplanctonique en positionnant quelques unes des 18 stations prévues en zone d'immersion et réalisant les prélèvements en bordure proche de l'emprise des zones draguées plutôt que dans leur emprise.
- Concernant les macroalgues, une participation financière à l'étude portée par Estuaire Loire et Vilaine dans le cadre d'un projet LIFE est prévue. Un calendrier de l'étude portée par ELV et de la prise en compte de ses conclusions sur la gestion des dragages mériterait d'être fournie ;
- Concernant l'aspiration des poissons par le dragage, le GPMNSN propose de participer aux réflexions et suivis menés sur les grands migrateurs sans plus de précision. Une étude est envisagée à l'échelle nationale, le GPMNSN doit s'investir dans ce projet et être à l'initiative d'une démarche au niveau de l'estuaire de la Loire et s'intégrant dans ce projet global. Un rôle moteur est attendu de la part du GPMNSN sur ces actions au niveau de l'estuaire de la Loire.